

**COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 07 MAI 2010**

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel BERGER, Maire, le 07 mai 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 MARS 2010**

Le compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2010 est approuvé à la majorité des membres présents.

**2- ACTUALISATION DE CERTAINS TARIFS COMMUNAUX 2010**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs communaux concernant l'adhésion à la bibliothèque municipale, la garderie périscolaire et la restauration scolaire.

**3- INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le principe de la mise en œuvre de la redevance d'occupation du domaine public concernant les terrasses de café, les étalages attenants aux magasins et les différents présentoirs installés sur le domaine public.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Terrasses ouvertes : forfait annuel de 60 €, payable pour une année complète quelque soit la durée d'occupation.
- Etalages, rôtissoires, présentoirs, panneaux publicitaires, afficheurs sur pieds, distributeur de revues... : forfait annuel de 30 € x nombre de m<sup>2</sup>, avec un minimum de 30 € pour toute emprise inférieure ou égale à 1 m<sup>2</sup>. Ce forfait sera réglé dans les mêmes conditions que la redevance terrasse.

**4- CONVENTION ET TARIFICATION DE LA SALLE ET DES VESTIAIRES DU STADE JEAN ROLLAND**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conventions régissant les conditions d'utilisation et le tarif de location de la salle et des vestiaires du stade Jean Rolland.

**5- CLASSEMENT DE ST MARCELLIN EN ZONE A RISQUE FEU DE FORET**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de classement de la Commune en zone à risque feu de forêt. Ce classement permet de bénéficier d'avantages, comme des subventions pour les pistes forestières et les réserves d'incendie, mais entraîne également des contraintes comme l'obligation par les propriétaires forestiers d'entretenir leurs forêts et l'obligation de respect de périmètre pour les constructions.

## **6- TRAVAUX SIEL - ECLAIRAGE PARKING DEVANT MAIRIE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage du parking devant la Mairie.

La contribution prévisionnelle de la Commune évaluée à 7.768 €, interviendra sous forme de fonds de concours :

- Montant 7.768 € à inscrire à l'article 2041, payable après la réception des travaux.
- Amortissement obligatoire à prévoir sur une durée de quinze ans, par inscription d'une dépense en fonctionnement à l'article 6811 et une recette d'investissement à l'article 28041.

## **7- TRAVAUX SIEL - RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE CUSSET**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement de l'éclairage public chemin de Cusset.

La contribution prévisionnelle de la Commune évaluée à 3.601 €, interviendra sous forme de fonds de concours :

- Montant 3.601 € à inscrire à l'article 2041, payable après la réception des travaux.
- Amortissement obligatoire à prévoir sur une durée de quinze ans, par inscription d'une dépense en fonctionnement à l'article 6811 et une recette d'investissement à l'article 28041.

## **8- FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la décision modificative qui lui est présentée concernant le budget de la Commune. Celle-ci concerne des mouvements de crédits sans inscription supplémentaire, suite à la modification du système de financement du SIEL.

Par ailleurs, il y a lieu d'effectuer des virements de crédits pour certains projets d'éclairage public et d'enfouissement des câbles, pour lesquels les crédits nécessaires aux travaux confiés au SIEL ont été intégrés dans le coût global de l'opération inscrite au Budget.

Enfin, une modification doit être opérée dans le budget concernant les opérations patrimoniales, en recettes d'investissement.

## **9- SUBVENTIONS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU BASKET CLUB DE ST MARCELLIN POUR L'ORGANISATION DES FINALES SENIOR DE LA COUPE DE LA LOIRE ET D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU VOYAGE A MARTA POUR LES ECOLES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au bénéfice de l'association St Marcellin Basket Club pour l'organisation de la finale Séniors de la Coupe de la Loire,
- de verser à l'école élémentaire la somme de 525 € pour l'organisation du voyage à Marta des enfants des écoles.

## **10- ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN DE THENNES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain BB 130 située Chemin de Thennes, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra de réaliser le calibrage de la chaussée à l'occasion des travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.

## **11- PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN EMPLOI DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder à la création d'un emploi de gardien de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## **12- VENTE DE TERRAIN AUX BAUDITS**

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

## **13- DENOMINATION DES VOIES**

Après examen par la Commission compétente et en concertation avec les habitants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à de nouvelles dénominations de voies dans divers secteurs de la Commune.

## **14- DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter des subventions auprès du Conseil Général pour les travaux d'isolation extérieure de l'école de la Paix, le changement des radiateurs de l'école maternelle et l'aménagement des anciennes écuries du château.

## **15- DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DU FOREZ**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter des subventions auprès du Pays du Forez pour le changement de chaudière du gymnase et de la maison Vachon, les travaux d'isolation de l'école de la Paix, l'aménagement de la salle voûtée, la réfection de la toiture de la maison du 15<sup>ème</sup> siècle et la mise en valeur du rempart.

## **16- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA REFECTION DU REMPART**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux de restauration du rempart.

## **17- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale pour les investissements concernant l'équipement de cuisine au restaurant scolaire.

## **18- DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (DDR) - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement, pour un montant de 39.814,75 €, des travaux d'aménagement de la maison Vachon pour lesquels une demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) a été sollicitée auprès des services de l'Etat.

## **19- DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) 2010 - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications du montant, soit 245.591,55 € HT, des travaux d'isolation extérieure de l'école de la Paix, pour lesquels une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) a été sollicitée auprès des services de la Préfecture.

## **20- ADMISSION EN NON VALEUR DE ROLES D'EAU**

A la demande du Receveur Municipal justifiant de poursuites infructueuses, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'admission en non valeur pour un montant de 1.882,50 € des produits irrécouvrables concernant les rôles d'eau (exercices 2008 et 2009).

## **21- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU FOREZ (PLIE) - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE ST JUST-ST RAMBERT, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ ET LA COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, au titre de l'année 2010, la convention tripartite pour la mise en œuvre d'un "point rencontre emploi", afin d'accueillir les personnes en difficulté à la recherche d'un emploi. Dans le cadre de cette convention, la Commune de St Marcellin met à disposition du référent de parcours en insertion professionnelle, les locaux et le matériel nécessaire à l'exécution de sa mission. Les permanences ont lieu une fois par semaine, le mardi après-midi, dans les locaux du pôle social, cette structure s'inscrivant dans le plan local pour l'insertion et l'emploi du Forez.

## **22- APPROBATION BAIL DE CHASSE COMMUNALE ET CHASSE DE GREZIEUX**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bail de chasse à intervenir avec la Chasse Communale et la Chasse de Grézieux, concernant les terrains communaux situés à Rachasset.

Cette location interviendra pour un an reconductible, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, moyennant un loyer annuel de 150 € pour la Chasse Communale, et de 20 € pour la Chasse de Grézieux.

## **23- URBANISME - REVISION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°2**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le projet de révision simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme pour un projet d'intérêt général dans le secteur du Moulin, après avoir pris acte du bilan de la concertation organisée dans le cadre de cette révision simplifiée.

## **24- URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de modification n° 2 du PLU concernant trois points du règlement à revoir dans les zones UB, UBa et N, deux points de zonage à revoir dans les zones UE (aux Plantées) et dans la zone A (zone à vocation touristique, ZAD de Rachasset), et la modification de l'emplacement de la réserve foncière R1.

## **25- ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal procède à l'unanimité à l'actualisation de la commande publique prenant en compte l'évolution de la réglementation en la matière.

## **26- COCA (CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT) - CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE**

Suite à la signature du Contrat Communal d'Aménagement (COCA) avec le Conseil Général, le Conseil Municipal procède à l'unanimité à la constitution du Comité de Pilotage qui sera chargé de la mise en œuvre de l'étude.

Ce Comité de Pilotage sera constitué par :

- les membres de la commission "Urbanisme",
- un ou deux représentants de la commission extra-municipale d'aménagement,
- les représentants des associations suivantes : ASSEN, ST MARCELLIN PATRIMOINE VIVANT et MAISON DE L'ARMORIAL.

## **27- SYNDICAT DU BONSON - CONFIRMATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT**

Le Conseil Municipal confirme à la majorité la désignation des trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bonson.

## **28- CHANTIERS EDUCATIFS - TIRAGE AU SORT**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des candidats qui ont postulé aux Chantiers Educatifs de l'été 2010.

## **29- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T.**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 :

- 1/ **Commande passée avec l'entreprise ERIC VUILLEMAIN pour la réalisation d'un mur en aggloméré au "Placier", moyennant la somme de 2.695,00 € H.T.**
- 2/ **Commande passée avec l'entreprise CLAUDE MATHAUD MARBRERIE pour l'agrandissement du colombarium jardin du souvenir, moyennant la somme de 2.040,00 € T.T.C.**
- 3/ **Commande passée avec l'entreprise ATECH pour l'achat de jardinières pour le fleurissement de la Commune, moyennant la somme de 2.521,168 € T.T.C.**
- 4/ **Commande passée avec l'entreprise MILLET NOEL pour la réfection de la peinture de la cuisine et des toilettes, moyennant la somme de 3.649,71 € T.T.C.**
- 5/ **Commande passée avec l'entreprise SARL CHAUT FOLLEAT pour la démolition de l'ancienne station d'épuration, moyennant la somme de 2.392,00 € T.T.C.**
- 6/ **Commande passée avec le cabinet d'ARCHITECTE RICHARD GOULOIS pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration des remparts, moyennant la somme de 4.900,00 € H.T.**
- 7/ **Commande passée avec l'entreprise SADE pour le marché complémentaire "Rue Benoit Chapuis", moyennant la somme de 27.096,60 € H.T.**
- 8/ **Commande passée avec l'entreprise SMTP pour le marché de travaux - 2<sup>ème</sup> tranche "Route des Cimes", moyennant la somme de 34035,58 € H.T.**

9/ *Commande passée avec la Société PATAY pour l'achat d'une armoire réfrigérée positive, d'un four mixte et de divers accessoires, moyennant la somme de 5086,55 € H.T.*

### **30- QUESTIONS DIVERSES**

En complément de la liste des demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter des subventions auprès du Pays du Forez pour le changement de la chaudière du Pôle Social et l'installation sécurisée de la statue de Ste Catherine.